

# Le Fouly et Le Molard

*Le Fouly et Le Molard sont deux sommets dans les hauteurs de Montreux. Même en hiver, ils sont facilement accessibles et ils offrent un panorama imprenable.*

## ☸ Détails du parcours

**Point de départ :** Auberge de la Cergniaulaz-Orgevaux (1282 m).

**Accessible en transports publics :** Oui.

**Point culminant :** Le Molard (1751 m).

**Dénivelé :** montée et descente 615 m chacune.

**Distance :** 9.8 km.

**Temps de marche :** 3½h-5h.

- ☉ Auberge de la Cergniaulaz – Chalet du Baret ½h-¾h.
- ☉ Chalet du Baret – Le Fouly (Belvédère) 1h-1¼h.
- ☉ Le Fouly (Belvédère) – Chalet de la Forcla ¼h-½h.

☉ Chalet de la Forcla – Le Molard ½h-¾h.

☉ Le Molard – Refuge des bûcherons de Montreux (P. 1645) ¼h.

☉ Refuge des bûcherons de Montreux (P. 1645) – Chalet de la Goille aux Cerfs (P. 1543) ½h-¾h.

☉ Chalet de la Goille aux Cerfs (P. 1543) – Auberge de la Cergniaulaz ½h-¾h.

**Durée :** 1 jour.

**Difficulté :** WT2+ [CAS12].

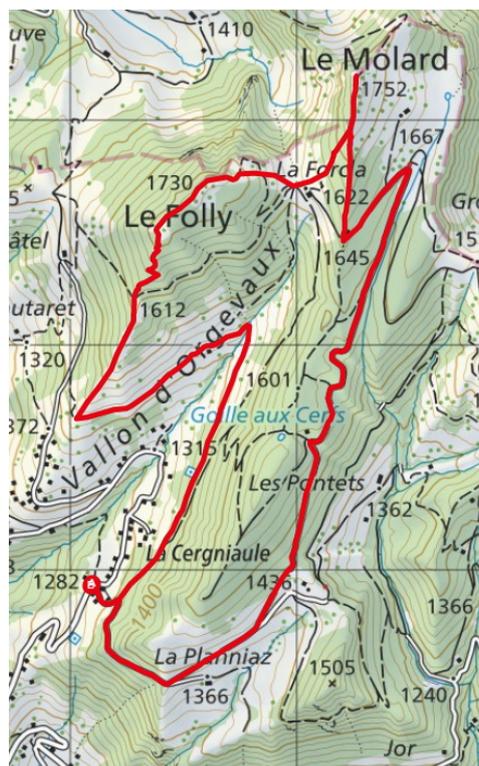
**Matériel :** Matériel de randonnée en raquettes.

**Date :** 5 février 2022.

## Accès

### Accès en voiture

Prendre l'autoroute A9 jusqu'à la sortie *Montreux*, puis suivre les panneaux pour *Les Avants*. À hauteur de la *gare de Chamby*, vérifier la signalétique et poursuivre en direction d'*Orgevaux*. En hiver, la *Route de la Cergniaule* est en effet généralement fermée à la circulation entre *Sonloup* et l'*Auberge de la Cergniaulaz* et il faut passer par le *Vallon de Villard*. En cas de doute, prendre à gauche en direction du *Vallon de Villard*. Suivre la *Route de Villard* sur environ 1.6 km, puis bifurquer à droite en direction d'*Orgevaux*. Suivre la route étroite (croisements parfois difficiles) sur quelques 3.8 km, jusqu'à rejoindre l'*Auberge de la Cergniaulaz-Orgevaux*. Contourner l'*Auberge* par la droite pour gagner un premier parking public (veuillez ne pas utiliser les places réservées aux clients de l'*Auberge*!). Un deuxième parking est disponible à une cinquantaine de mètres, le long de la *route de la Forcla* (panneau).



Carte nationale (source swisstopo).



Vers 1365 mètres d'altitude, j'ai poursuivi à gauche sur un chemin pas damé.

qu'à gauche pour suivre le chemin à plat. La neige qui recouvrait ce chemin n'était pas tassée comme auparavant et je m'enfonçais d'une vingtaine de centimètres à chaque pas. J'ai rapidement chaussé mes raquettes afin d'avancer plus confortablement.

Le parcours pénètre dans le *vallon d'Orgevaux*. Sans les poteaux en bois installés des deux côtés de la route, il aurait été difficile de savoir où était le chemin. Mis à part quelques bruits de civilisation provenant de la plaine, c'était le silence total.

Environ 1 km plus loin, la route traverse l'*Avessan*. J'ai dû faire un petit saut pour franchir le canal que le ruisseau avait creusé dans la neige. Le saut n'était pas très long, mais avec les raquettes à neige aux pieds il devient un peu acrobatique...



Pas toujours évident de savoir où est le chemin, mais il suffit de suivre le poteaux en bois.

## Accès en transports publics

L'*Auberge de la Cergniaulaz-Orgevaux* n'est pas desservie par les transports publics. Il est néanmoins possible de rejoindre le point de départ sans véhicules privés. Pour cela, prendre le train depuis *Montreux* jusqu'aux *Avants*. Emprunter ensuite le funiculaire *Les Avants-Sonloup*. Pour rejoindre l'*Auberge*, il faut ensuite marcher environ 1 km (30 minutes) sur une route goudronnée (fermée à la circulation en hiver).

## De la Cergniaule au Fouly

Je me suis garé à *la Cergniaulaz*, sur le parking supérieur. La nuit précédente, une très fine couche de neige était tombée, mais c'était de loin pas suffisant à pallier le manque de neige de cet hiver.

Du parking supérieur, monter jusqu'au croisement (P. 1307). Un indicateur pour raquettes (en rose) invite à monter à droite. De mon côté, j'ai poursuivi tout droit en suivant les panneaux du tourisme pédestre estival en direction du *Molard*.

Environ 350 mètres plus loin, le balisage jaune invite à maintenir la droite et poursuivre l'ascension. Voulant faire une boucle, j'ai bifur-



Sur l'arête sud-ouest du *Fouly*.

On gagne rapidement le chalet d'alpage du *Baret* qu'on contourne par la droite. La face de la montagne est exposée sud-est, en plein soleil. Du coup, il y avait quasiment plus de neige. Un chemin plus étroit traverse ensuite le bas de pentes de plus de 30 degrés, potentiellement exposées aux risques d'avalanches.

Le chemin mène, environ 700 mètres plus loin, au pied de l'arête sud-ouest du *Fouly*. J'ai quitté le sentier pour gravi le long de la crête. Il y avait juste assez de neige pour que je n'aie pas besoin d'enlever les raquettes.

En zigzaguant pour éviter les parties les plus raides, j'ai gravi les (presque) 200 mètres de dénivelé et gagné P. 1612 (panneaux du tourisme pédestre d'été) plus vite de ce que j'avais imaginé. J'ai continué l'ascension en forêt sur le sentier d'été. À quelques endroits, la direction à suivre n'est pas très évidente. Un peu de sens de l'orientation est donc nécessaire pour gagner le plateau sommital et son belvédère vers 1715 mètres d'altitude depuis où on a une magnifique vue sur le *lac Léman*.

J'ai poursuivi en direction nord-est en suivant l'arête en évitant de trop m'approcher des corniches.

## Du *Fouly* au *Molard*

J'ai passé le *sommet du Fouly* sans m'en rendre compte (il n'y a rien qui indique la cime) puis j'ai dévalé la face nord-est en visant le *chalet de la Forcla*. Sur cette face, il y avait plus de 50 cm de neige. J'ai été étonné que la couche dure soit fine. J'ai donc pu dévaler la pente dans une neige encore relativement poudreuse jusqu'à rejoindre le *chalet de la Forcla*. Un banc devant le chalet permet de prendre une petite pause tout en profitant du calme et de la belle vue.



Le chalet de la Forcla.

J'ai remonté ensuite en direction nord-est par le couloir dans la forêt qui mène à l'arête sommitale du *Molard*. De là, le point culminant n'est plus qu'à quelques pas.

Au sommet, on a une superbe vue sur la *Dent de Lys*, le *Moléson* et le *Teysachaux* ainsi qu'une partie de l'*arc lémanique*.

## Zones de Tranquillité

Pendant que je m'hydratais et je profitais du panorama, j'ai été interpellé par un panneau accroché au poteau sommital remerciant les randonneurs de respecter les zones de tranquillités. En lisant le paragraphe introductif, je me suis demandé quelles zones de tranquillité il indiquait. Avant la randonnée, j'avais en effet vérifié les « *Zones de tranquillité* » ainsi que les « *Sites de protection de la faune* » (disponibles entre autres sur les sites Internet <https://map.geo.admin.ch> et <https://www.zones-de-tranquillite.ch>), mais il n'y avait pas de zones protégées indiquées dans la *région du Molard*.

J'ai donc découvert a posteriori qu'on a le droit de monter jusqu'au *belvédère du Fouly*, mais que la traversée jusqu'au *chalet de la Forcla* par la crête est dans une zone de tranquillité et donc pas autorisée. La seule possibilité est de retourner à la bifurcation (P. 1613) par le même chemin puis de traverser la forêt par le chemin estival.

Ce panneau a perturbé mon parcours. Mon plan initial était en effet de passer par des endroits qui étaient signalés comme zones de tranquillité. J'ai donc adapté mon itinéraire pour n'utiliser que les parcours autorisés.

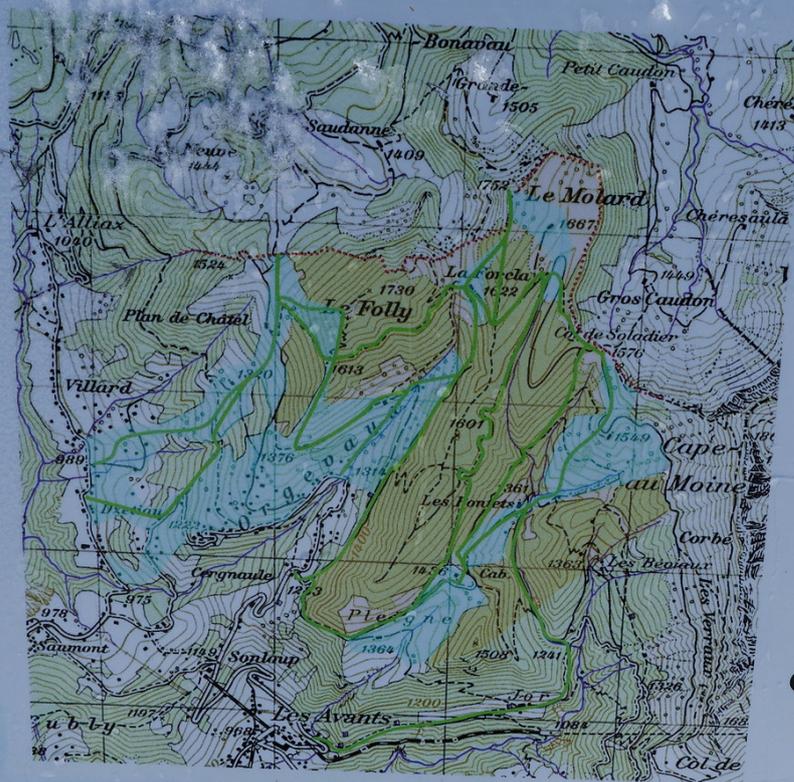
Tout au long de mon parcours, j'ai vu le même panneau à trois endroits : au sommet du *Molard*, au *refuge des bûcherons de Montreux* et au petit *refuge de la Goille aux Cerfs*. Il aurait été utile d'avoir ce panneau aussi à proximité du *parking de la Cergniaule* (p. ex. à la bifurcation

# Plan de Châtel Col de Soladier Goille aux Cerfs



Notre bois provient de forêts gérées de manière durable. La certification a été réalisée selon les directives des labels FSC et PEFC.  
 Numéro de certification : FSC - SGS - FM / CCC - 1253 // Label Or-Bois / PEFC - Reg. No 810 - (Montreux) - SCEB 062

Amis de la nature, que vous soyez à skis, en raquettes ou à pied, nous vous remercions d'utiliser les nombreux itinéraires définis pour vous et de respecter les zones de tranquillité nécessaires à la faune, en particulier au tétras-lyre.



Commune de Montreux

Gestion des activités hivernales  
 Itinéraires à ski / raquettes et zones de tranquillité pour la faune

-  Zones ouvertes à la pratique de la randonnée à ski / raquettes
-  Zones de tranquillité nécessaires à la faune (pas de ski / raquettes)
-  Itinéraires à ski / raquettes
-  Limite communale



## Le tétras-lyre

Sa survie dépend de votre comportement : respectez les itinéraires !

Le tétras-lyre est un oiseau menacé en Suisse et dans toute l'Europe. Il reste une petite population dans notre belle région. Aidez-nous à sauvegarder ce magnifique oiseau de nos montagnes.

- Les tétras-lyre sont de gros oiseaux mesurant entre 35 et 40 cm.
- Le mâle est noir, avec une queue en partie blanche, en forme de lyre, et une tache rouge sur la tête. La femelle est brune.
- Sa nourriture en hiver est maigre : principalement des aiguilles de sapin !

Dès les premières neiges, ils s'enfouissent dans une sorte d'igloo tout en guettant les éventuels prédateurs. Il peut passer la nuit entière et économiser ainsi son énergie.

Dans des conditions idéales d'hivernage, les poules de tétras perdent en moyenne un gramme de poids par jour d'hiver. À chaque dérangement, les tétras-lyre s'enfouissent et creusent une nouvelle galerie dans la neige, ainsi la pratique du ski hors-piste et de la raquette multiplie les risques de dérangement, ce qui compromet gravement l'équilibre énergétique du tétras-lyre.

Des dérangements trop fréquents peuvent les faire mourir.

Le panneau au sommet du Molard qui indique les zones de tranquillité dans la région.



Igloos de tétras-lyre au Folly et schéma illustratif

Service Domaines et Bâtiments, section Forêts (ML05). Renseignements : gérance forestière +41 (0)79 401 33 61



Le *Vanil des Artses* et ses pentes abruptes.

P. 1307), car c'est depuis cet endroit qu'une bonne partie des randonneurs démarrent leur course. En tout cas, s'il y en avait un, je ne l'ai pas vu...

## Du Molard à la Cergniaule

Du sommet du *Molard*, j'ai suivi l'arête S jusqu'au *refuge des bûcherons de Montreux* (P. 1645). Mon plan initial était de continuer à suivre la crête sud du *Molard* jusqu'au lieu-dit du *Débandit* (P. 1528), mais c'est en pleine zone de tranquillité.

J'ai donc poursuivi à gauche (nord-est) en direction du *col de Soladier*. Environ 450 mètres plus loin, on gagne une bifurcation avec des panneaux du tourisme pédestre (P. 1617). Une trace bien visible poursuit en direction sud-est vers le *col du Soladier*. Le parcours est très joli, mais c'est aussi très couru. Voulant profiter de calme, j'ai poursuivi sud-sud-ouest sur la *route de Chessy* (aussi autorisée).

La route est évidente à suivre, même s'il n'y a pas de trace. Lors de mon passage, il n'y avait qu'une trace récente faite avec des raquettes. Le parcours traverse une belle forêt. Je me suis arrêté à plusieurs reprises pour écouter le silence parfois interrompu par des gazouillements.

En contrebas du *chalet de la Goille aux Cerfs*, j'ai poursuivi sur la route descendante jusqu'à gagner un croisement vers 1405 mètres d'altitude.

La suite du parcours était damée. Plusieurs groupes de randonneurs montaient en direction du *col du Soladier*. Avant de poursuivre, j'ai enlevé mes raquettes qui étaient plus encombrantes qu'utiles. J'ai ensuite continué en direction sud-ouest sur la *route de la Planniaz* que j'ai suivi jusqu'à retourner au point de départ.

## Bibliographie

- [CAS12] CAS. *Echelle CAS pour la Cotation des Courses en Raquettes*. 2012. url : [https://www.sac-cas.ch/fileadmin/Ausbildung\\_und\\_Wissen/Tourenplanung/Schwierigkeitsskala/Echelle-CAS-cotation-courses-raquettes.pdf](https://www.sac-cas.ch/fileadmin/Ausbildung_und_Wissen/Tourenplanung/Schwierigkeitsskala/Echelle-CAS-cotation-courses-raquettes.pdf) (visité le 16/05/2020).